



FORTE AUGMENTATION DE NOTRE COTISATION A LA C.E.T.

FIN DE L'ABATTEMENT DE 16%
SUR LA BASE D'IMPOSITION

A base égale : de 10 à 15% de plus grâce à la CET
(contribution économique territoriale) **remplaçant la TP !** (taxe professionnelle)

La FSDL à l'initiative de notre président d'honneur, le Dr Marc Brouard, vous demande de participer activement avant le 13 décembre à notre action qui consiste à :

- demander l'annulation en commission mixte paritaire de l'article 1467 du C.G.I. nouvellement rédigé, retirant ainsi la composante de « 5.5% des recettes » qui ne s'applique qu'aux seuls professionnels imposés aux BNC et donc aux professions libérales, d'autant plus que les bases d'imposition ne bénéficieront plus de l'abattement de 16% (art 1472-A-bis du CGI supprimé) et donc, à base brute égale, **les cotisations pour les BNC seront majorées de 19%.**
- transmettre cette lettre à votre carnet d'adresses membres des professions libérales les invitant eux mêmes à se rendre sur le site : [http://www.fsdl.fr/](http://www.fsdl.fr) afin de télécharger, remplir et adresser par mail en copiant collant les lettres type et les adresses:
 1. le courrier aux députés et le courrier aux sénateurs de la commission mixte paritaire avant qu'ils ne votent le 15 décembre la loi sur le remplacement de la taxe professionnelle par la Contribution Economique Territoriale .
 - 2° le courrier aux députés et sénateurs de votre département pour qu'ils interviennent eux-mêmes auprès des autres membres de cette commission paritaire.

D'avance nous vous en remercions. ([Télécharger l'argumentaire](#))

SOMMES-NOUS ENCORE DEFENDUS ?